



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
15 décembre 2016

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques
Cinquième session**

Bonn (Allemagne), 7-10 mars 2017

Point 6 h) de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail de la Plateforme : communication,
association des parties prenantes et partenariats
stratégiques**

**Communication, association des parties prenantes et partenariats
stratégiques (produit 4 d))**

Note du secrétariat

Introduction

1. La présente note se fonde en partie sur les mandats définis dans la stratégie de communication et de sensibilisation approuvée pour la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (« la Plateforme »), qui est reproduite dans l'annexe I de la décision IPBES-3/4 et dont la Plénière a pris acte dans la même décision, et dans le projet révisé de stratégie d'association des parties prenantes, dont la Plénière a pris acte avec satisfaction (annexe II). La présente note tient également compte de la note du secrétariat sur les stratégies de communication et d'association des parties prenantes (IPBES/4/INF/15), qui faisait le bilan de la mise en œuvre du projet de stratégie de communication et de sensibilisation, de la note du secrétariat intitulée « Réseau des parties prenantes à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : le point sur les progrès réalisés dans l'organisation et la structuration d'un réseau inclusif à composition non limitée de parties prenantes » (IPBES/4/INF/16), ainsi que de la décision IPBES-4/4, dans laquelle la Plénière a pris note des progrès réalisés par les parties prenantes de la Plateforme dans la création d'un réseau à composition non limitée de parties prenantes depuis la troisième session de la Plénière.
2. En plus de donner un aperçu des activités ayant été menées à bien et prévues dans les domaines de la communication, de la sensibilisation et de l'association des parties prenantes, la présente note informe la Plénière des décisions et orientations formulées sur le sujet par le Bureau à sa huitième réunion.
3. En ce qui concerne les partenariats stratégiques, la Plénière a, à la section III de sa décision IPBES-4/4, demandé à la Secrétaire exécutive de finaliser les mémorandums de coopération entre les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques et le secrétariat de la Plateforme, et l'a prié de lui faire rapport à sa cinquième session sur les activités de communication et de collaboration avec d'autres organes internationaux concernés. Les orientations concernant l'établissement de partenariats stratégiques et autres accords de collaboration figurent dans l'annexe III de la décision IPBES-3/4.

* IPBES/5/1/Rev.1.

I. Stratégie de communication et de sensibilisation

A. Communication au jour le jour

4. *Analyse des besoins.* Grâce à l'appui en nature apporté par l'Union internationale pour la conservation de la nature, le secrétariat a pu mener une enquête détaillée sur l'analyse des besoins des parties prenantes dont les résultats, notamment les incidences en termes de communication et d'association des parties prenantes, sont résumés dans le document IPBES/5/INF/16.
5. *Stratégie de marque.* S'appuyant sur les résultats de l'enquête sur l'analyse des besoins des parties prenantes, qui comprend des éléments d'audit de marque et qui sera menée avec le concours d'une agence professionnelle de stratégie de marque, le secrétariat présentera au Bureau, avant la fin de 2017, un projet de stratégie de marque pour la Plateforme.
6. *Site Web.* Il sera procédé à un audit complet du site Web de la Plateforme avant la fin de 2017 afin d'examiner sa structure et sa fonctionnalité et de déterminer l'étendue des travaux nécessaires pendant la phase suivante de développement du site Web.
7. *Politique d'utilisation du logo.* Le Bureau a précisé la politique d'utilisation du logo de la Plateforme et décidé que seul le logo de la Plateforme apparaîtrait sur la page de couverture de toutes les futures publications de fond de la Plateforme, tandis que les logos des quatre partenaires des Nations Unies apparaîtraient sur le revers de la couverture, accompagnés d'un texte décrivant le lien institutionnel existant entre la Plateforme et ces partenaires. Par ailleurs, le champ d'application de cette politique d'utilisation a été étendu afin d'y inclure les demandes d'autorisation de tierces parties souhaitant utiliser l'acronyme IPBES dans leur nom. Le secrétariat doit approuver par écrit chaque utilisation de ce genre et refusera de donner son autorisation dans les cas où la Plateforme aurait un contrôle limité ou inexistant sur certaines utilisations données du logo et sur les contextes dans lesquels celui-ci apparaîtrait.
8. *Acronyme IPBES.* Le Bureau est convenu, ainsi que l'avait proposé le secrétariat à des fins d'unité et de reconnaissance de marque, d'adopter une prononciation commune de l'acronyme IPBES. Conformément aux conventions linguistiques généralement reconnues, la prononciation officielle de l'acronyme sera « ip-besse », « ip » se prononçant comme dans « équipe » et « besse » comme dans « abbesse ».
9. *Charte graphique.* Le Bureau a créé et approuvé une charte graphique pour la Plateforme (voir IPBES/5/INF/15).
10. *Matériel de marketing.* Une nouvelle gamme de documents de marketing sur l'organisation sera conçue par des professionnels et produits par le secrétariat en 2017 dans le respect de la charte graphique de la Plateforme. Elle comprendra, par exemple, des modèles de présentation, des modèles de fiche d'information et de communiqué de presse, un style visuel unique pour les outils de formation en ligne de la Plateforme, des brochures d'information, ainsi que des supports pour les manifestations et des stands de présentation affichant la marque IPBES.
11. *Vidéos.* Une série de vidéos d'information sur les travaux de la Plateforme de 5 à 7 minutes chacune sera conçue, scénarisée et produite par des professionnels avant la fin de 2017. Ces vidéos seront diffusées sur le site Web de la Plateforme, dans les médias sociaux et à l'occasion de grandes manifestations mondiales et régionales, et serviront également à informer les parties prenantes et à mobiliser des ressources.
12. *Médias sociaux.* La campagne de sensibilisation que la Plateforme mènera en 2017 auprès des médias sociaux visera principalement Twitter, notamment l'utilisation de services payants de Twitter; une augmentation sensible du nombre de supports audio et vidéo; le développement des partenariats avec les médias sociaux; une plus grande utilisation de la gestion stratégique des listes Twitter; et un compte de gestion professionnel. Si la page Facebook de la Plateforme continuera d'être mise à jour chaque semaine, elle ne sera plus un média social prioritaire étant donné l'accent qui sera mis en 2017 sur le renforcement de la présence de la Plateforme sur LinkedIn (pour informer davantage les parties prenantes, notamment les communautés d'experts et de scientifiques); YouTube (pour y héberger des vidéos de); SoundCloud (pour y héberger des documents audio de); et Medium (pour y héberger des articles et autres documents écrits). Il sera procédé à un audit concernant les médias sociaux avant de créer et d'exécuter, sur une période de 12 mois, un programme intégré de communication et d'information numériques, afin d'harmoniser les activités de communication et d'association des parties prenantes avec la stratégie prévue de mobilisation des ressources.

13. *Médias traditionnels.* D'ici à la mi-2017, les coordonnées de tous les correspondants médiatiques existants de la Plateforme seront rassemblées, mises à jour et intégrées dans une base de données stockée en nuage. La Plateforme renforcera sa collaboration avec les services de communication d'un certain nombre de ses partenaires, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Groupe d'information commune des organismes des Nations Unies à Bonn, le Centre régional d'information des Nations Unies à Bruxelles, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. L'objectif est d'étendre le réseau médiatique de la Plateforme et de conclure des accords de réciprocité visant à publier simultanément les annonces aux médias et communiqués de presse d'importance. Un programme de sensibilisation médiatique sera élaboré et mis en œuvre sur une période de 12 mois. Il intégrera des éléments issus de la stratégie de marque, du plan d'action sur les médias sociaux et des stratégies de communication et d'association des parties prenantes afin de donner un plus fort retentissement aux campagnes de communication de la Plateforme, en particulier auprès des médias de premier plan et les leaders d'opinion des milieux scientifique et politique. Il sera fait appel à des services de suivi médiatique de façon quotidienne, hebdomadaire et pour les informations de dernière minute afin d'obtenir des données de référence et en continu sur le nombre d'accès, les mentions et l'incidence des diffusions médiatiques de la Plateforme, et de porter à l'attention du secrétariat tout point d'actualité d'importance lié au programme de travail de la Plateforme faisant l'objet d'une couverture médiatique.

14. *Articles d'opinion.* Le Bureau a approuvé une proposition visant à ce que le secrétariat recense, avec le concours d'experts de la Plateforme, les questions et discussions majeures à l'échelle mondiale auxquelles celle-ci peut apporter une contribution précieuse en présentant des articles d'opinion ciblés qui lui donneraient davantage de visibilité et amélioreraient sa crédibilité, tout en renforçant la portée et les effets des produits de son programme de travail. Ces articles seront rédigés au nom du Président, du Secrétaire exécutif, des membres du Bureau et d'experts désignés de la Plateforme.

15. *Bénévoles.* Des partenaires bénévoles de la Plateforme pour la communication et l'information régionales seront identifiés et guidés afin de diffuser les messages de la Plateforme dans un plus grand nombre de régions, de sous-régions et de langues. Cette initiative a déjà démarré, une sensibilisation ayant été lancée en espagnol en Amérique latine.

B. Préparatifs pour le lancement d'évaluations en 2018 et 2019

16. La Plénière devrait terminer les quatre évaluations régionales et l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres à sa sixième session, en 2018, ainsi que l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques à sa septième session, en 2019. Le secrétariat est conscient des enseignements tirés en matière de communication du lancement des deux premières évaluations en 2016, en particulier de l'importance de les planifier le plus tôt possible et d'entamer rapidement les préparatifs afin de maximiser l'effet des campagnes de sensibilisation des médias et des parties prenantes.

17. Les six évaluations feront l'objet d'une campagne d'information ciblée, qui visera à informer des principaux médias, les journalistes de premier plan et les interlocuteurs de la Plateforme au sein des médias sociaux de l'importance de ces produits au moyen d'exposés sur leur avancée, de mises à jour communiquées par les réunions d'auteurs et d'ateliers de formation de la gestion des relations avec les médias.

18. Il est également prévu que les coprésidents des évaluations achevées, les membres du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau, des experts collaborateurs désignés, ainsi que les partenaires bénévoles de la Plateforme pour la communication et l'information régionales, participeront à une série de lancements et de « tournées de discussion » après les sessions de la Plénière au niveau régional et à des manifestations organisées en marge de conférences et de sommets mondiaux des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité.

19. Le secrétariat fera appel à des services spécialisés en médias et relations publiques à partir de 2017, pendant la phase de planification, et jusqu'en 2018 et 2019, afin que les activités de communication concernant le lancement des six évaluations aient l'écho et la portée les plus vastes possible.

20. Le secrétariat œuvrera également avec ses organisations et entités partenaires à l'élaboration de stratégies de communication pour le lancement de rapports similaires ou connexes au cours de la période 2017-2019.

II. Étapes de mise en œuvre de la stratégie d'association des parties prenantes

21. La première étape de la mise en œuvre de la stratégie d'association des parties prenantes – qui est terminée – consistait à identifier et catégoriser toutes les parties prenantes existantes de la Plateforme afin de mieux cerner leurs compétences spécialisées, leurs priorités et leurs besoins et de déterminer toute carence majeure dans le registre des parties prenantes de la Plateforme. Les résultats de cet état des lieux figurent dans le document IPBES/5/INF/16.

22. La deuxième phase de mise en œuvre, qui visait à orienter l'action que le secrétariat mènerait en 2017 dans les domaines de la communication et de l'information, comprenait plusieurs activités : ventilation et analyse approfondie des réponses reçues à l'enquête sur l'analyse des besoins des parties prenantes; lancement, par le secrétariat, des premières activités visant à donner suite aux principaux éléments qui sont ressortis des réponses reçues, en particulier lorsque les parties prenantes ont déclaré souhaiter contribuer plus directement aux travaux de la Plateforme; promotion des catégories de parties prenantes non représentées ou nettement sous-représentées au niveau mondial et dans chacune des cinq régions des Nations Unies. Les résultats de cet exercice figurent dans le document IPBES/5/INF/16.

23. La troisième phase de mise en œuvre, qui sera lancée en 2017, comprendra des campagnes d'information ciblant les catégories prioritaires de parties prenantes, à savoir celles qui ne sont pas représentées ou qui sont sous-représentées, et associant des moyens de communication électroniques et traditionnels à des éléments inspirés des tournées de présentation pour les membres du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau et les experts désignés. Les groupes d'appui technique, les partenaires bénévoles de la Plateforme pour la communication régionale et les réseaux de parties prenantes de la Plateforme dans chacune des cinq régions concourront au bon déroulement de cette phase, dans la limite des ressources disponibles. Durant la troisième phase, il sera également procédé à l'élaboration, à la diffusion et à la promotion de guides pratiques et des traductions, ainsi que d'autres documents d'information ciblés. Une enquête de suivi sera effectuée en octobre 2017.

III. Campagnes pluriannuelles de communication et d'association des parties prenantes

24. Le Bureau a approuvé une proposition tendant à ce que le secrétariat se penche sur la question de savoir s'il serait possible de lancer une ou plusieurs campagnes pluriannuelles de communication à plus grande échelle permettant de réunir les messages thématiques, méthodologiques et administratifs de la Plateforme en un tout plus cohérent. Ces campagnes seraient conçues de façon à démultiplier les effets des messages et des activités d'information pour toutes les évaluations de la Plateforme et à relier directement les avancées en ce qui concerne les produits inscrits au programme de travail de la Plateforme aux processus, buts, priorités et manifestations à l'échelle mondiale.

IV. Partenariats stratégiques

25. Dans sa décision IPBES-3/4, la Plénière a invité les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques, selon qu'il convient, à œuvrer avec le Bureau à l'établissement de partenariats stratégiques conçus à l'image de celui conclu avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Comme suite à cette décision, un projet de mémorandum de coopération entre les membres du Groupe de liaison sur les conventions concernant la diversité biologique et le secrétariat de la Plateforme a été présenté à la Plénière à sa quatrième session pour qu'elle l'examine (IPBES/4/18, annexe I). Lors de son examen de la question pendant cette session, la Plénière s'est rendue compte qu'il faudrait conclure des accords individuels avec chacun des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques plutôt qu'un mémorandum unique de coopération avec les membres du Groupe de liaison. À la suite des débats menés au cours de la quatrième session, la Plénière a, par sa décision IPBES-4/4, demandé au Secrétaire exécutif de finaliser ces mémorandums de coopération.

26. Des mémorandums de coopération seront conclus avant la cinquième session de la Plénière entre le secrétariat de la Plateforme et les secrétariats de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Le secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) a affirmé avoir à cœur de collaborer avec le secrétariat de la Plateforme et un mémorandum de coopération pourrait être conclu en ce sens en 2017.

27. En ce qui concerne la collaboration avec d'autres partenaires stratégiques, un mémorandum d'accord a été conclu avec l'initiative Future Earth, organisme de recherche sur les changements environnementaux à l'échelle planétaire et la viabilité mondiale. Des accords types seront établis, sous la supervision du Bureau, pour appuyer les travaux de certaines équipes spéciales de la Plateforme, avec le Portail d'information sur la biodiversité mondiale (GBIF), le Réseau de veille de la diversité biologique du Groupe sur l'observation de la Terre, le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, l'Institut interaméricain de recherche sur les changements planétaires et l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies.

28. Les discussions concernant la collaboration avec le PNUD se sont poursuivies, en particulier en ce qui concerne l'initiative du Réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES-Net). Dans ce contexte, des précisions ont été apportées concernant les liens entre le BES-Net et la Plateforme par rapport au portail Web du BES-Net et aux activités de renforcement des capacités. Le secrétariat et le PNUD étudient actuellement la possibilité de collaborer davantage avec d'autres initiatives et projets du PNUD, en particulier l'Initiative « Équateur », qui pourrait contribuer aux travaux de la Plateforme concernant les savoirs autochtones et locaux.

V. Mesures proposées

29. La Plénière souhaitera peut-être prendre note des progrès accomplis à ce jour, des orientations données par le Bureau et des nouveaux plans de mise en œuvre des activités concernant la communication, l'association des parties prenantes et les partenariats stratégiques. La Plénière est également invitée à communiquer des observations et des orientations sur ces sujets.
